



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire du Pays Vendômois

FICHE-ACTION n°1.1 : PTRE REV

Dernière date de mise à jour : 07/06/19

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Syndicat Mixte du Pays Vendômois

Nom, prénom, fonction : Thomas HUBERT, Animateur, coordinateur de la Plateforme de Rénovation énergétique du Vendômois : REV.

L'action en un mot

L'action consiste à massifier la rénovation énergétique sur le Vendômois. Deux axes de travail : la formation des artisans et la sensibilisation des particuliers.

Description détaillée

La PTRE du Vendômois (REV) a pour objectif de créer les conditions nécessaires à l'émergence d'une filière de la rénovation énergétique sur le territoire, afin de répondre au besoin de massification des opérations de rénovation.

Pour le territoire du Pays Vendômois, REV doit contribuer en général à l'amélioration de son attractivité, et en particulier :

- à la création d'emplois non délocalisables dans le secteur du bâtiment,
- à l'amélioration de l'offre de logements,
- à l'atteinte des objectifs locaux de diminution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Pour les habitants, à travers la mise en place d'un guichet unique local de la rénovation porté par l'ADIL-EIE du Loir et Cher, l'organisation d'actions de sensibilisation régulières, l'accompagnement poussé des projets de rénovation et la mise en place de partenariats pour toucher le public le plus large possible, et simplifier l'offre de financement des opérations de rénovation.



La PTRE doit contribuer :

- à la diminution des consommations énergétiques des ménages, notamment dans la perspective d'une hausse des prix de l'énergie,
 - à la lutte contre la précarité énergétique,
 - à la valorisation du patrimoine bâti,
 - à l'amélioration du confort et des qualités sanitaires des logements.

Pour les entreprises, à travers un partenariat fort avec la CMA et les organismes consulaires et les fédérations des professionnels du bâtiment, l'incitation à la formation et à la certification, et la mise en place d'un dispositif de formation-action, la PTRE doit contribuer :

- à la création de nouveaux débouchés,
 - au dynamisme économique du secteur,
 - à la montée en compétence des professionnels.

Enfin, pour les partenaires de la plateforme, par la multiplication des interactions et la mise en place de partenariats vertueux, la PTRE doit contribuer :

- à l'augmentation de la visibilité des actions de ses membres,
 - à l'optimisation de la portée de ces actions,
 - à l'émergence de nouvelles solutions pour le territoire.

Calendrier prévisionnel

Cette action se déroulera en deux temps :

- **31 décembre 2019** : fin de la période d'expérimentation de la plateforme REV (période 2017-2019),

Juin 2019 : Réponse à l'AMI FACILARENO pour la poursuite du dispositif de formation des artisans DORÉMI,

2^{ème} semestre 2019 : réponse à l'Appel à Candidature de la Région Centre Val de Loire pour la poursuite du dispositif.

2020-2022 : renouvellement de la PTRE REV avec de nouveaux objectifs afin de rendre plus efficace ce dispositif.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Pays Vendômois	Coordonner le dispositif	2020-2022	Engagement acquis	Réponse à l'appel à candidature de la Région Centre Val de Loire
ADIL EIE 41	Guichet unique de la rénovation (PRIS)	2020-2022	Engagement acquis	Négociation avec les collectivités sur le renouvellement des permanences
DORÉMI	Formation des professionnels	Juin 2019	Engagement acquis	Réponse à l'AMI Facilaréno (avril 2019)
ANAH	Accompagnement des publics éligibles et des collectivités	2020-2022	Engagement acquis	
CMA	Mobilisation des professionnels	2020-2022	Engagement acquis	Mobilisation de nouveaux artisans pour la formation
CAUE	Accompagnement des particuliers et des collectivités	2020-2022	Engagement acquis	
Communautés	Participer activement au déploiement de la PTRE en attribuant du temps agent de leur structure.	2020-2022	Engagement en discussion	Négociation avec chaque Communauté



Budget prévisionnel (2020-2022)

Montant total : 245 466 €

Description des coûts :

Permanences décentralisées de l'ADIL-EIE (0,4 ETP) : 18 490 €/an pris en charge pour moitié par les Communautés et la moitié restante par le Pays Vendômois,

Animateur, coordinateur de la PTRE (0,8 ETP) : 36 000 €/an (Pays Vendômois),

Formation des artisans +Animateur Artisans (0,1 ETP) : 7 000 €/an (CMA 41),

Agents des Communautés de Communes / d'Agglomération (0,3 à 0,5 ETP) : 15 000 €/an,

Actions de sensibilisation / communication : 5 000€ (investissement Pays Vendômois),

Matériel technique : 3 000€ (investissement Pays Vendômois).

Plan de financement prévisionnel (non validé par les trois EPCI pour couvrir l'autofinancement nécessaire et recherche de fonds complémentaires) :

Financiers	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2020	2021	2022
Communautés de communes et d'agglomération	Coût des permanences EIE	9 245€	9 245€	9 245€
SM Pays Vendômois	Budget fonctionnement	18 000€	18 000€	18 000€
	Budget Investissement	2 666€	2 666€	2 666€
	Permanences ADIL	4 622,50€	4 622,50€	4 622,50€
	Animation artisans	3 500€	3 500€	3 500€
	Implication Communautés	7 500€	7 500€	7 500€
	TOTAL PAYS VENDOMOIS		36 288,50€	36 288,50€
Région Centre Val de Loire	50 % des dépenses éligibles	36 288,50€	36 288,50€	36 288,50€
TOTAL (245 466 €)		81 822 €	81 822 €	81 822 €



Objectifs et évaluation

Le projet doit permettre de multiplier par deux les contacts particuliers/ADIL-EIE 41, ceci avec un taux de passage à l'acte supérieur à 75%.

L'objectif quantitatif pour répondre aux objectifs nationaux est donc de 800 logements rénovés annuellement soit 2 400 logements d'ici trois ans, mais cet objectif semble irréaliste.

La Plateforme REV se fixe un objectif quantitatif réaliste de 300 logements/an rénovés en 2022. La cible prioritaire étant les constructions d'avant 1975 (45% du parc de maisons individuelles total datant d'avant 2005 soit 18 000 logements).

Actuellement, aucune rénovation ne se fait de façon complète et performante. Le marché reste à créer. L'objectif est que la rénovation complète et performante représente autour de 5% du marché d'ici 3 ans. Soit environ 15 logements/an en 2022.

Le tableau ci-dessous récapitule les objectifs quantitatifs sur trois ans avec une montée en charge progressive :

	2019	2020	2021	2022	TOTAL par type de rénovation sur trois ans
Rénovations partielles	223	245	265	285	1 018
Rénovations globales et performantes	2	5	10	15	32
TOTAL des rénovations/an	225	250	275	300	1 050

L'objectif qualitatif est de mettre en œuvre à terme des rénovations globales et performantes des logements. Cet objectif ne peut être atteint que par la mobilisation et la montée en compétence des professionnels. La Plateforme pourrait ainsi porter un dispositif de formation-action de type « DORÉMI » (Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles) initié par l'Institut négaWatt et expérimenté sur le territoire de la Biovallée dans la Drôme. Ce dispositif vise à proposer une rénovation globale performante en une seule étape en faisant appel à des groupements d'artisans formés à travers des chantiers-écoles.

Les objectifs spécifiques à ce sous-programme seraient de :

- Consolider les 2 groupements d'artisans existants depuis 2017 afin qu'ils tournent à plein régime (3 chantiers par an),
- Former 3 nouveaux groupements sur le Vendômois afin d'arriver à un total de 5 groupements d'artisans Dorémi.



Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Objectif 2022
Nombre de rénovations suite aux conseils EIE	ADIL	224	300
Nombre de rénovations globales	REV	2	15
Nombre de groupements formés	DOREMI	2	5
Impact énergie Gain moyen de 50kWh/m ² .an et 200 kWh/m ² .an pour rénovation globale.		11 600	18 000
Émission GES Hypothèse 1: la majorité des rénovations complètes se feront avec de la biomasse ou du gaz => Valeur moyenne d'émission de 0,100 KgeqCO ₂ /Kwh. Hypothèse 2 : Les rénovations partielles seront estimées sur une valeur d'émission moyenne de 0,200 KgeqCO ₂ /Kwh.		2280	3300
Création d'emplois		0	+ 3